



Prix de rachat de l'énergie électrique

Prix de rachat de l'énergie électrique

Dès le 1^{er} janvier 2025

Prix de rachat	Puissance de l'installation de production	Cts/kWh
Prix de rachat de l'énergie par VOé		9.82
Valorisation des garanties d'origines renouvelables par VOé	Inférieure ou égale à 100 kVA	1.50
	Supérieure à 100 kVA	0.77
Valorisation des garanties d'origines non renouvelables par VOé		0.01

* tarifs publiés hors TVA à 8.1 %

Informations complémentaires

Comptage avec courbe de charge Pour les installations dont la puissance est supérieure à 30 kilovoltampère (kVA), le comptage doit obligatoirement être équipé de la mesure de la courbe de charge. Pour des installations d'une puissance allant jusqu'à 30 kVA inclus, la pose d'un compteur à courbe de charge est optionnelle.

Etablissement d'un contrat L'établissement d'un contrat est nécessaire pour le rachat d'énergie issue de production d'origine non renouvelable dont la puissance est supérieure à 30 kVA.

Plus-value écologique de l'énergie La plus-value écologique comprend les certificats de

garantie d'origine (GO) établis par Pronovo pour chaque kilowattheure d'électricité produit. La GO est découplée du flux d'électricité physique et est négociée séparément, comme un certificat de labellisation.

Seules les garanties d'origines effectivement livrées à VOé sur son compte négociant Pronovo sont rémunérées.

Exceptions Les installations dont la puissance est inférieure à 2 kVA ($P < 2$ kVA) ne peuvent émettre de garanties d'origine. En conséquence, ces installations ne sont pas rémunérées pour la plus-value écologique.

Seule l'énergie est rémunérée par VOé.

voé

énergies | installations | renouvelable | multimédia

058 234 20 00

Rue de la Poste 2, 1350 Orbe

Rue des Eterpaz 26, 1337 Vallorbe

voe.ch

